

## LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- **RECRUTER** un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- **ÉTABLIR** une convention de formation adaptée aux besoins de l'entreprise (évaluation pré-formation, personnalisation du parcours de formation et choix de l'organisme) et du salarié.
- **ASSURER** une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux tuteurs.

- **BÉNÉFICIER** de l'exonération de certaines cotisations et d'aides diverses :
  - **Allègements** de cotisations patronales sur les bas et moyens salaires,
  - **Exonération** totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus cumulable avec l'aide supplémentaire accordée à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus,
  - **Exonération** spécifique pour certains groupements d'employeurs (GEIQ),
  - **Aide** pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 4% d'alternants,
  - **Aide** forfaitaire en cas d'embauche de demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (Pôle emploi),
  - **Aides** supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur en situation de handicap.



**CONTACT GRETA MTI 94**  
Lycée Maximilien Perret  
Place San Benedetto del Tronto - 94140 Alfortville  
**T. 01 43 53 52 30 - [gmti94@forpro-creteil.org](mailto:gmti94@forpro-creteil.org)**

[www.gmti94.greta-formation.fr](http://www.gmti94.greta-formation.fr)

# Votre partenaire Alternance GRETA MTI 94

*Le contrat de  
professionnalisation*



**90,85%**  
RÉUSSITE  
AUX EXAMENS

## LE GRETA DES MÉTIERS ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES 94 VOUS PROPOSE

- Une formation en **alternance** gratuite et de qualité où l'entreprise apporte ses savoir-faire et le Greta dispense un enseignement général, professionnel et technologique
- Un **diplôme ou une certification** reconnus (niveau V à III)
- Un **large** choix de domaines

*Tous les intitulés de statuts, fonctions, métiers s'entendent Femme / Homme*



### QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI).



### QUEL TYPE DE CONTRAT ?

#### ● Le contrat à durée déterminée

Pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou sortant d'un contrat aidé.

#### ● Le contrat à durée indéterminée

Dans ce cas, les règles de durée maximale mentionnées ci-dessus portent sur l'action de professionnalisation, c'est-à-dire la 1<sup>ère</sup> phase du contrat qui s'effectue en alternance, à l'issue de laquelle le contrat de travail se poursuit (cf : travail-emploi.gouv.fr).



### QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise au même titre que les salariés : conditions de travail, horaires, règlement intérieur...
- Suivre avec assiduité les enseignements de la formation au GRETA.
- Justifier des absences au GRETA et en entreprise (arrêt de travail à fournir sous 48 heures en cas de maladie).



### QUELLE EST LA DURÉE DU TRAVAIL ?

- Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.
- Le contrat peut être conclu à temps partiel.



### QUELLE RÉMUNÉRATION ?

- Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation.

ÂGES	INFÉRIEUR AU BAC PRO	ÉGAL OU SUPÉRIEUR BAC PRO, TITRE OU DIPLÔME À FINALITÉ PROFESSIONNELLE
Moins 21 ans	au moins 55 % du SMIC	au moins 65 % du SMIC
21 ans et plus	au moins 70 % du SMIC	au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	

- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

# LES FORMATIONS EN ALTERNANCE AU GRETA MTI 94

NIVEAU V : CAP, BEP, Préqualification // NIVEAU IV : BP, BT, Bac professionnel // NIVEAU III : BTS, DUT, DEUG

INTITULÉ DES PARCOURS	DURÉE	LIEUX	CONTACTS
<b>AIDE ET SOINS AUX PERSONNES</b>			<b>T. 01 56 74 14 60</b>
<b>CAP</b> Petite enfance	945 h	Saint-Maur	
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Assistant de vie aux familles	740 h	Vitry-sur-Seine Joinville-le-Pont	
<b>Diplôme d'État</b> d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)	535 h	Champigny	
<b>Diplôme d'État</b> Auxiliaire de puériculture (DEAP)	645 h	Saint-Maur	
<b>BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS</b>			<b>T. 01 45 12 26 26</b>
<b>CAP</b> Carreleur mosaïste	Durée variable	Vitry-sur-Seine	Entrée tout au long de l'année
<b>CAP</b> Installateur sanitaire			
<b>CAP</b> Maçon			
<b>CAP</b> Maintenance des bâtiments de collectivité			
<b>CAP</b> Peintre applicateur de revêtements			
<b>CAP</b> Préparation et réalisation d'ouvrages électriques			
<b>ACP</b> <sup>(3)</sup> Métré, études de prix tous corps d'état bâtiment gros oeuvre	Saint-Maur		
<b>ACP</b> <sup>(3)</sup> Métré, études de prix tous corps d'état bâtiment second oeuvre			
<b>BTS</b> Étude et économie de la construction			
<b>BTS</b> Système constructif bois et habitat	<b>T. 01 43 53 52 30</b>		
<b>ÉNERGIE GÉNIE CLIMATIQUE</b>			
<b>CAP</b> Installateur en froid et conditionnement d'air	700 h	Fontenay	<b>T. 01 56 74 14 60</b>
<b>CAP</b> Installateur thermique	600 h	Alforville	
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Technicien d'études en génie climatique - Niveau IV	600 h		
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Technicien d'intervention réseau gaz (partenariat GrDF) - Niveau IV	1 100 h		
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Technicien de maintenance en équipements de génie climatique - Niveau IV	750 h		
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Technicien supérieur d'exploitation en génie climatique - Niveau III	1080 h		
<b>BP</b> Installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air	440 h		
<b>BP</b> Technicien installateur en génie climatique et sanitaire	970 h		
<b>Licence pro</b> Gestion et maintenance des installations énergétiques	560 h		
<b>Licence pro</b> Vente de Produits et Services Énergétiques	580 h		
<b>Licence pro</b> Performance Énergétique et Environnementale des Bâtiments	560 h		
<b>CADRE DE VIE - HYGIÈNE - PROPRETÉ - SÉCURITÉ</b>			<b>T. 01 56 74 14 60</b>
<b>CQP</b> <sup>(2)</sup> Agent d'entretien et de rénovation	Durée variable	Champigny-sur-Marne	Entrée tout au long de l'année
<b>CQP</b> <sup>(2)</sup> Agent de service en milieu hospitalier			
<b>CQP</b> <sup>(2)</sup> Agent machiniste classique			
<b>CQP</b> <sup>(2)</sup> Chef d'équipe propreté			
<b>CAP</b> Gardien d'immeubles	595 h	Chennevières	
<b>INDUSTRIE</b>			<b>T. 01 45 12 26 26</b>
<b>CAP</b> Conducteur d'installation de production	630 h	Créteil	
<b>TP</b> <sup>(1)</sup> Technicien en maintenance industrielle	483 h	Champigny-sur-Marne	
<b>BTS</b> Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	1 100 h	Vitry-sur-Seine	

(1) Titre professionnel - (2) Certificats de qualification professionnelle - (3) Attestation de Capacités Professionnelles